



LETTRE DE CONSULTATION

Acheteur : Centre Hospitalier Universitaire CAEN NORMANDIE

**Représenté par :
Monsieur Frédéric VARNIER, directeur général
Cellule marchés publics
CS 30001**

14033 CAEN Cedex 9

Lettre de consultation relative à :

**FOURNITURE D'ELECTRODES D'ELECTROCHIMIOTHERAPIE / ELECTROSCLEROTHERAPIE POUR
ABLATION DES TUMEURS**

**La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables
en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-3 2° du Code de la commande publique**

Date d'envoi de l'invitation à présenter une offre : le 19 juin 2026

Date limite de réception des offres : 2 juillet 2026 à 12 heures 00

La présente lettre de consultation a pour objet d'inviter la société **IGEA** S.p.A. Via Parmenide, 10/A 41012 Carpi (IT) à déposer une offre et à lui fournir les informations utiles pour ce faire.

Le document de la consultation joint en annexe est : le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières n° **PHARMA2026071 du 19/06/2026**.

Le marché a pour objet la :

**FOURNITURE D'ELECTRODES D'ELECTROCHIMIOTHERAPIE / ELECTROSCLEROTHERAPIE POUR
ABLATION DES TUMEURS**

La date limite de réception de l'offre est fixée au : **2 juillet 2026 à 12 heures 00**.

Le soumissionnaire devra faire parvenir son offre par voie dématérialisée. La signature électronique n'est pas requise.

L'offre sera constituée :

- d'une lettre de candidature (DC1) et la déclaration du candidat (DC2),
- d'un acte d'engagement (ATTRI1), dûment complété,
- d'un bordereau de prix,
- des délais de livraison
- les modalités de formation des professionnels utilisateurs
- la documentation complète relative au produit (dont « Fiche Technique » et « Notice d'utilisation » en français)

Le soumissionnaire a la possibilité d'utiliser le document unique de marché européen (DUME), disponible gratuitement à l'adresse suivante :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/> ou <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>

Si celui-ci a déjà été transmis lors d'une précédente consultation et tant que les informations présentées demeurent valables, le soumissionnaire est dispensé de ce nouvel envoi.

L'offre du soumissionnaire doit être :

■ Transmise par voie électronique exclusivement sur la plate-forme des achats de l'Etat « **PLACE** » <https://www.marches-publics.gouv.fr/> Cf. annexe « Dispositions relative à la remise d'offre par voie dématérialisée »

<u>Renseignements administratifs</u>	<u>Renseignements techniques :</u>
Madame Blandine DEMISSY Rédacteur marchés – Cellule des marchés Courriel : demissy-b@chucaen.fr	Madame Lucie BAILLY Pharmacien Courriel : chevremont-l@chu-caen.fr

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui lui seraient nécessaires, le soumissionnaire doit faire parvenir avant la date limite de remise des offres, une demande par l'intermédiaire de la fonctionnalité « **🗉 questions** » via la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr/> après s'être identifié.

L'offre sera obligatoirement rédigée en **langue française** et l'unité monétaire utilisée sera **l'euro**.

L'offre sera appréciée au regard des critères suivants avec le soumissionnaire :

1. **Valeur technique**
2. **Prix**

Le délai de validité de l'offre est de **30 jours** à compter de la date limite fixée pour sa remise.

Conformément à l'article R. 2144-4 du Code de la commande publique, le marché ne pourra être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve de la vérification par le CHU de CAEN de la régularité des attestations et certificats énumérés ci-dessous, délivrés par les administrations ou organismes compétents :

- Les **attestations et certificats** délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses **obligations fiscales et sociales**.

A défaut, sera transmis un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du soumissionnaire.

* L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que la transmission et la signature de l'acte d'engagement **ne sont plus obligatoires**.

La signature de l'acte d'engagement (ATTRI1) pourra être réalisée de manière électronique ou manuscrite si l'attributaire ne dispose pas de la signature électronique. (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23784>)

Dans l'hypothèse d'une signature électronique, le certificat de signature utilisé doit répondre aux conditions prévues par l'annexe 12 du code de la commande publique (arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique).

Seuls les certificats de signature électronique conformes au règlement [eIDAS](#) sont autorisés ; les formats de signature acceptés sont : PAdES, CAdES, XAdES.

Si le soumissionnaire ne dispose pas de la signature électronique, il devra faire parvenir au CHU de CAEN un document signé manuscritement de manière originale.

Espérant bénéficier de votre meilleure offre, je vous prie de croire, madame, monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Frédéric VARNIER
Directeur général

DISPOSITIONS RELATIVES A LA REMISE D'OFFRE PAR VOIE DEMATERIALISEE

L'offre devra **dans la mesure du possible** être transmise par voie électronique sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>, avant la date et l'heure limite figurant en 1^{ère} page.


1.....Outils requis pour effectuer la réponse électronique

Le soumissionnaire doit s'assurer de disposer sur son poste de travail des outils listés ici, en plus de ses logiciels bureautiques habituels :

- **Une machine virtuelle Java** (Java Runtime Environment J2SE en version 4 : JRE 1.4.2_04 et supérieure, version 5 : JRE 1.5.0_06 et supérieure, ou version 6 : JRE 1.6.0_01 et supérieure). Ce logiciel est téléchargeable sur le site de SUN (<http://www.java.com/fr/download/index.jsp>).

2.....Présentation des fichiers de réponse

**Le manuel d'utilisation du candidat est disponible à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>
Il décrit toutes les étapes à suivre afin de procéder au dépôt d'une réponse électronique.**

Afin de déposer sa réponse, le candidat doit se connecter au site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr/> et s'identifier avec son compte (couple identifiant/mot de passe). Il accède à son Espace puis à la procédure concernée pour réaliser la réponse par voie dématérialisée (cliquez sur  Dépôt). Le soumissionnaire procède alors à l'opération de dépôt des fichiers en suivant les instructions de la plate-forme.

A noter qu'il n'est pas nécessaire de déposer un fichier compressé (au format ZIP par exemple). Le site Internet compressera de lui-même les fichiers déposés avant leur envoi sur le réseau Internet.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent de la plate-forme.

Ces dates et heures font, seules, foi pour le traitement de la procédure.

Seul ce récépissé est la preuve de dépôt de la réponse. Il convient de le conserver précieusement pendant toute la durée de la procédure, jusqu'à l'attribution du marché public.

2.....Plis volumineux

Il est indiqué que la plate-forme ne présente pas de limite concernant la taille des documents à transmettre mais que **la durée de l'étape de transfert dépend très fortement de la taille du fichier de réponse et du débit de la connexion Internet.**

En tout état de cause, la transmission complète devra intervenir avant les dates et heures limites de réception indiquées dans la présente lettre de consultation, sous peine d'élimination.

3.....Traitement des programmes informatiques malveillants (virus)

Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre, sera traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il est rappelé aux candidats que, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie dématérialisée et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le CHU de Caen peuvent faire l'objet d'une réparation.

Le CHU de Caen conserve alors la trace de la malveillance du programme et, s'il décide de tenter une réparation, conserve également la trace des opérations de réparation réalisées.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, le soumissionnaire ne doit utiliser ni les exécutables notamment les « exe », « com », « bat », « pif », « vbs », « scr », « msi », « eml » ni les « macros ».

Les antivirus utilisés au CHU de Caen sont SYMANTEC ANTIVIRUS (serveur mis à jour quotidiennement), présent sur tous les micro-ordinateurs de l'établissement, et TREND MICRO INTER SCAN (mise à jour toutes les heures) pour toutes les informations amenées par messagerie ou Internet.

Si la récupération des fichiers n'est pas possible ou s'ils n'ont pas fait l'objet d'une réparation, et si le candidat a transmis dans les conditions spécifiées ci-après, une copie de sauvegarde, celle-ci sera ouverte par le CHU de Caen.

4.....Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de sa réponse électronique. La copie de sauvegarde est une copie des fichiers de la réponse destinée à se substituer, en cas d'anomalie, aux fichiers transmis par voie dématérialisée au CHU de Caen.

La copie de sauvegarde sera impérativement envoyée dans les délais indiqués à la présente lettre de consultation sur support papier ou sur support physique électronique à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie
Direction des affaires juridiques
Cellule marchés
Avenue Côte de Nacre
14033 Caen cedex 9
Secrétariat : 02.31.06.53.29

Le **support physique électronique** est une alternative au support papier. Le CHU de Caen accepte les cd-rom, les dvd et les clés USB, tout autre support sera réputé non reçu.

Cette copie remise sous pli scellé, devra comporter obligatoirement la mention lisible, « copie de sauvegarde – MSCM ELECTRODES D'ELECTROCHIMIOThERAPIE / ELECTROSCLEROTHERAPIE ».

Les documents remis devront respecter précisément les exigences du présent document.

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte qu'en cas de défaillance du système informatique ou si un virus est détecté dans les documents électroniques transmis par le soumissionnaire et sous réserve d'être parvenue dans les délais de dépôt.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits par CHU de Caen.

5.....« Re-matérialisation » des documents électroniques

Les documents transmis par voie électronique ou sur support physique électronique pourront être « re-matérialisés » après l'ouverture des plis. Le soumissionnaire est informé que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite de l'acte d'engagement sous format papier.

* *
*